



Conseil communal
Sainte-Croix

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION POUR L'ANNÉE 2022

Sommaire

1. Membres de la commission	3
2. Programme de la semaine de commission	4
3. Administration/greffe/personnel - C. Roten/S. Champod.....	5
4. Finances - C. Roten/J.-M. Brandt	6
5. Instruction publique - S. Fasola/F. Zadory/J.-M. Brandt	8
6. Travail social de proximité - S. Fasola/R. Gueissaz/J.-M. Brandt	10
7. Energie et durabilité - R. Gueissaz/J.-F. Gander.....	10
8. Bâtiments - S. Fasola/J.-F. Gander/J. Lambert	11
9. Urbanisme/police des constructions - L.-N. Pesenti/J.-F Gander	12
10. Forêts/Domaines - L.-N. Pesenti/G. Wyss/B. Margot.....	13
11. Services Industriels - L.-N. Pesenti/G. Wyss.....	14
12. SDIS - L.-N. Pesenti/A. Müller	15
13. Travaux - Y. Pahud/G. Wyss	16
14. Police/OP/Gendarmerie - Y. Pahud/ T. Perbet.....	17
15. Tourisme - Y. Pahud/V. Demieville/L. Hall.....	18
16. Entretien final - Municipalité + Chefs service	20
17. Remerciements	20
18. Observations et Voeux.....	21
19. Conclusion.....	22

1. Membres de la commission

MEMBRES DE LA COMMISSION DE GESTION (CI-APRÈS COGES) POUR L'ANNÉE 2022 :

Pour le groupe PLR-Verts Libéraux

- Mme Luzia Bernshaus, rapportrice
- M. Jean-Bruno Wettstein (1^{er} suppléant)
- M. Patrice Bez
- M. Dionisio Baptista (2^{ème} suppléant)
- M. Eric Vuissoz, excusé, est remplacé par M. Jean-Bruno Wettstein

Pour le groupe PS-Les Vert.e.s

- M. Thierry Luthringer
- M. Eric Jutzet Bassi
- M. Moussa Cissé
- Mme Isabelle Dessonnaz
- Mme Dominique Schmid, 1^{ère} suppléante
- M. Claude Michaud, 2^{ème} suppléant

Pour le groupe UDC et indépendants

- Mme Noémie Augsburgger
- M. Louis Cruchaud
- M. Tristan Merminod, 1^{er} suppléant
- M. Stéphane Cornuz, 2^{ème} suppléant

2. Programme de la semaine de commission

Planning semaine de la gestion 2022			
lundi 1er mai	08:00	Administration/greffe/personnel	C. Roten/S. Champod
	10:15	Finances	C. Roten/J.-M. Brandt
	13:30	Instruction publique	S. Fasola/F. Zadory/J.-M. Brandt
	14:30	Travail social de proximité	S. Fasola/R. Gueissaz/J.-M. Brandt/M. Soittoux
	15:30	Energie et durabilité	R. Gueissaz/J.-F. Gander
mardi 2 mai	08:30	Bâtiments	S. Fasola/J.-F. Gander/J. Lambert
	10:15	Urbanisme/police des constructions	L.-N. Pesenti/J.-F. Gander
	13:30	Forêts/Domaines	L.-N. Pesenti/G. Wyss/B. Margot
	14:30	Services Industriels	L.-N. Pesenti/G. Wyss
	16:00	SDIS	L.-N. Pesenti/A. Müller
mercredi 3 mai	08:00	Travaux	Y. Pahud/G. Wyss
	09:30	Police/OP/Gendarmerie	Y. Pahud/S. Champod/T. Perbet
	10:30	Tourisme	Y. Pahud/V. Demieville/L. Hall
	13:30	Visite de la forêt	L.-N. Pesenti/G. Wyss/B. Margot
jeudi 4 mai	Pas de séance		
vendredi 5 mai	08:30	Visite de la salle de la Gare	Municipalité + Chefs service
	09:30	Café/croissant Buffet de la Gare	Municipalité + Chefs service
	10:00	Entretien final	Municipalité + Chefs service
	12:00	Repas au Dénériaz	Tous

08.03.2023/sc

3. Administration/greffe/personnel - C. Roten/S. Champod

La présidente souhaite la bienvenue à la municipalité in corpore ainsi que tous les membres de la commission. Elle remercie également Mary-Claire André-Mollet, secrétaire du conseil communal qui prendra le procès-verbal de toutes les séances.

La COGES ayant préparé et transmis ses questions à la Municipalité, les séances se déroulent tout d'abord selon l'ordre des dites questions auxquelles la Municipalité répond, puis la parole est donnée aux membres pour des compléments et discussions.

L'amélioration de la présentation du rapport de gestion 2022, grâce à l'implication d'une médiaticienne, a été relevée par la COGES.

Absences de longue durée du personnel communal

La situation, exceptionnelle, est due à plusieurs cas de maladie longue durée. Ces durées ont été de 30 à 60 jours pour 4 cas, de plus de 60 jours pour 5 cas et un congé maternité. Les accidents ont provoqué des arrêts de travail de plus de 30 jours pour 4 personnes.

Dans les charges 2022

Les absences du personnel communal ont généré des coûts à hauteur de Chf. 410'000.-, dont Chf 145'000.- ont été pris en charge par l'assurance perte de gain. La charge financière pour la commune s'élève par conséquent à 265'000.-. Par comparaison, cette charge a été de Chf 170'750.- en 2021, Chf 257'653.- en 2020, Chf 220'818.- en 2019 et Chf 392'092 en 2018.-

L'assurance perte de gains entre en matière dès le 61^{ème} jour pendant 2 ans, après il appartient à l'assurance AI de prendre en charge la personne concernée.

En principe, les absents sont remplacés par des intérimaires, y compris par des personnes bénéficiant de mesures prévues par le Centre vaudois de Gestion des Programmes d'Insertion (CGPI).

Effectifs et évaluation du personnel communal

L'effectif du personnel communal a augmenté de 1.86 Effectif Plein Temps (EPT) par rapport à 2021, augmentation due principalement à l'engagement d'un agent de sécurité supplémentaire, de trois patrouilleuses scolaire et d'une ingénieure pour le suivi des chantiers importants. Cette hausse est compensée en partie par le financement du poste de bibliothécaire par les Cantons. Depuis 2019, l'augmentation des ETP s'élève à 2.95. L'Administration, le Service des travaux, le Service de l'urbanisme et la Bourse ont généré cette augmentation afin de faire face à l'augmentation constante de leurs tâches.

Les apprentis forestiers ayant terminé leur formation n'ont pas encore trouvé de travail, mais cela ne devrait pas durer au vu de la demande sur le marché du travail.

L'évaluation du personnel communal est informatisée, ce qui en facilite le suivi. Pour les personnes peu familières avec l'informatique, une formation a été réalisée. Les questionnaires de satisfaction n'ont pas été modifiés et la vérification du cahier des charges du personnel par rapport à leur activité réelle a été effectuée. Pour 2022, la moyenne de satisfaction des collaborateurs (-trices) était de 4.55 sur 6, alors que celle des cadres pour les collaborateurs (-trices) atteignait 4.75 sur 6.

Le questionnaire de satisfaction du personnel est anonyme. Seul le Municipal en charge voit les questionnaires de satisfaction de son secteur et le Syndic voit toutes les évaluations. Le Secrétaire municipal remarque que les notes n'ont pas changé, que les évaluations du personnel soient anonymes ou non.

Le Secrétaire municipal précise qu'il y a des échanges avec le personnel en dehors du questionnaire de satisfaction. Des changements ont été effectués dans certains services à la suite de ces échanges et non par rapport au questionnaire d'évaluation.

La question d'effectuer ces évaluations du personnel de manière externe a été évoquée afin qu'elles soient totalement anonymes. La question du coût de ce service est avancée, et il est dit que certains membres du personnel auraient de la peine à s'exprimer clairement dans ces questionnaires.

Les problèmes relevés concernent l'organisation et la planification des tâches dans les secteurs des travaux et de conciergerie. Une réorganisation a été entreprise avec l'engagement de deux nouveaux responsables pour un meilleur encadrement et une clarification des missions de chacun.

Numérotation du rapport de gestion

Est-il possible de faire coïncider les numéros des chapitres du rapport de gestion avec les numéros des comptes ?

Il est très difficile de respecter les numéros de comptes et chapitres lors de la rédaction du rapport. Il est indiqué à chaque chapitre du rapport de gestion les numéros de comptes concernés. Une nouvelle organisation du plan comptable – MCH2 - va devoir être utilisée pour toutes les communes vaudoises à partir du budget 2024. De plus, la Confédération demande une nouvelle présentation des comptes par canton et par commune, ce qui demandera encore plus de temps à la Bourse que ce n'est le cas actuellement.

Pour un commissionnaire, le rapport de gestion est presque trop bien fait, trop élaboré. Il est répondu que ce rapport, conservé dans les archives de la Commune, constitue un élément historique important. Il est admis que si ce rapport était plus « factuel » cela prendrait moins de temps à l'élaborer et à le lire. Il faudrait réfléchir à la question d'estimer la pertinence entre l'« historique » complet et garder uniquement le factuel. Chaque commune procède en fonction de ce qui lui convient le mieux.

4. Finances - C. Roten/J.-M. Brandt

Après les années COVID, le résultat des comptes est positif. Le rapport des comptes, pages 2 à 37, est plus détaillé que celui de 2021, ce qui permet une meilleure compréhension de la situation comptable de la commune.

Le Boursier rappelle que la valeur du point fiscal est de CHF. 95'000.-, alors que le taux d'impôt sur le revenu et la fortune est de 70. La valeur du point d'impôt peréquatif, soit 106'005, permet de calculer les retours de la peréquation, retour actuellement positif (CHF 946'008.-). L'accord sur la peréquation entre les communes doit être validé au Grand Conseil ; la décision est prévue prochainement et risque d'être défavorable à Sainte-Croix, d'où la nécessité d'effectuer les amortissements sur les routes et les autres infrastructures

La baisse des impôts des personnes morales (entreprises), très nette depuis 2020, est due à l'application de la RIE3. Cette baisse va dorénavant se stabiliser.

Les grandes différences de bénéfices des entreprises au cours des différentes années provient du fait qu'elles ne bouclent pas leurs comptes à la même période de l'année. De plus, les entreprises peuvent être taxées jusqu'à 5 ans après leur déclaration et le bénéfice s'ajoute à l'année en cours. Les résultats financiers des entreprises influencent les recettes des personnes morales dans leur hausse et leur baisse. L'impôt sur le capital concerne uniquement les personnes morales.

Une grosse partie de l'augmentation des charges en 2022 vient des amortissements complémentaires. Les charges liées à l'approvisionnement en eau ont augmenté à la suite de l'augmentation de la facture de l'électricité. Pour mémoire, le pompage de l'eau depuis le puits d'Onnens jusqu'à Ste-Croix demande beaucoup d'énergie. L'entretien du réseau d'eau a augmenté de CHF 90'000.- en 2022. Les coûts liés à l'entretien et aux investissements ne sont pas financés par l'impôt mais par le consommateur qui paie 1,80 par m³ en ce moment.

Les amortissements obligatoires du patrimoine administratif concernent toutes les tâches nécessaires au bon fonctionnement de la Commune (patrimoine administratif). Les amortissements complémentaires sont faits pour assainir la situation pour le futur sur proposition du boursier à la Municipalité. Ces amortissements sont faits sur les bâtiments (construits) en priorité. Les dépenses pour l'entretien de patrimoine ont augmenté chaque année pour éviter de gros travaux qui pourraient survenir subitement.

La couverture financière des réserves n'est pas totale avec un solde comptable négatif de - CHF. 739'941. Le taux de couverture de 86.25% est bon mais doit être surveillé s'il se réduit chaque année.

Analyses selon les recommandations de la DGAIC

La capacité d'autofinancement, soit CHF.4'414'387.-, est satisfaisante, mais son évolution va dépendre entre autres des futures dépenses liées à l'entretien du patrimoine communal. Fixer un programme de rénovation de ce dernier devient urgent.

L'analyse globale des finances communales selon les recommandations de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) fait apparaître une note globale de 5.42 pour 2022, ce qui est jugé comme excellent. Toutefois, au regard de la note moyenne des 5 dernières années (5.53), il faut admettre que la situation devient plus tendue.

Tri des déchets

Améliorer le tri des déchets paraît difficile par rapport aux efforts déjà fournis par nos concitoyens (-ennes). La taxe au sac ne couvre que 73% du coût de la gestion des ordures ménagères, alors que le Canton souhaite que les communes couvrent le 100% de leur élimination (il manquerait environ Chf.400'000.- à la Commune pour cela). Le coût élevé actuel provient surtout des charges liées à l'élimination, notamment des déchets verts qu'il n'est plus possible de composter à la Combe de Ville.

A la question de savoir si une installation de biogaz permettrait de valoriser les déchets verts, il est répondu qu'il faudrait pouvoir fournir des déchets verts de manière constante et en quantité suffisante, ce qui n'est pas possible en hiver. Il faudrait alors durant cette période alimenter le digesteur avec du fumier et du lisier.

Salle polyvalente

Investir dans une salle polyvalente chargerait considérablement le budget communal, mais ce projet fait l'objet d'une réflexion au sein de la Municipalité.

Présentation future des comptes

Le nouveau plan comptable prévu en 2024 (MCH2) modifiera la présentation du rapport de gestion. La grosse différence concernera les bâtiments. Par exemple, au chapitre bâtiments, le centre sportif sera sous « sport » et les écoles ne seront plus sous « bâtiment » mais sous « école ».

Impôt sur le revenu des frontaliers

La Suisse refacture à la France un impôt de 4,5% du revenu brut du frontalier (depuis l'année 1983). Il y a un partage entre la Confédération, le Canton et la Commune. Cela a représenté pour 2022 une rétrocession de CHF. 2'185'427.75 millions net pour Sainte-Croix.

5. Instruction publique - S. Fasola/F. Zadory/J.-M. Brandt

Pour répondre à la question de l'intégration des enfants ukrainiens à l'école, M. Zadory nous donne quelques informations :

Il y a actuellement entre 40 et 50 élèves ukrainiens répartis dans les classes, dont ils sont retirés quelques heures par semaine pour suivre des cours de français intensifs. L'intégration se passe généralement bien ; le problème réside plutôt dans la surcharge des classes, déjà bien pleines avec une capacité d'environ 22 élèves (essentiellement au niveau du secondaire) , ainsi que celle des transports. Il a été mentionné que l'intégration d'un ou 2 élèves est plus facile que lorsqu'il y a un groupe de 3 ou 4, voire plus, d'élèves intégrés : dans ce cas les élèves issus de l'immigration restent ensemble.

Les enseignants n'ont pas de formation particulière pour faire face à cet afflux soudain d'enfants non francophones ; cependant, la présence de l'EVAM depuis de nombreuses années les a rendus familiers à cet état de fait. Les enfants de plus de 15 ans ont accès à l'Ecole de l'Accueil, à Lausanne. Pour ceux vivant sur le Balcon du Jura, notamment à Bulle ou l'Auberson, il est cependant utopique d'imaginer qu'ils puissent être présents aux cours à 8h à Lausanne.

Les enfants qui arrivent peuvent avoir des besoins de soutien spécifiques car ils ont pu être confrontés à des situations traumatisantes. Il n'y a hélas pas de moyens particuliers, il faut faire avec les personnes présentes, et celles parlant russe sont mises à contribution pour servir d'interprètes avec les psychologues.

Actuellement, l'école est confrontée à une deuxième vague de migrants : ce sont des familles roms, et les enfants n'ont jamais été scolarisés, ce qui rend extrêmement difficile l'apprentissage, à tous les niveaux ! C'est une population qui de plus s'en va du jour au lendemain, donc l'idée même d'une intégration ne reçoit que peu d'écho.

Financièrement, le Canton rembourse les frais de transport des enfants devant se déplacer. La Commune reçoit du Canton pour la scolarité CHF. 4'000.- par enfant logeant dans les foyers d'accueil, CHF. 1'300.- par enfant migrant vivant dans des appartements.

En résumé, la situation actuelle est supportable mais il ne faudrait pas qu'il y ait plus d'enfants à intégrer dans l'école. La Municipalité est intervenue auprès du Canton pour que soit respecté le contrat qui était passé au moment de l'ouverture de l'EVAM : pas plus de 130 personnes. Or aujourd'hui il y en a environ 350 dans la commune. Dans l'attente d'une réponse, la Commune ne peut que demander aux régies et aux propriétaires d'éviter de louer des appartements à de nouveaux arrivants avec enfants. Cependant l'EVAM se portant garant des loyers sur toute la durée de la location, bien des logements leurs sont proposés....

D'autres sujets ont été abordés :

Quelques problèmes dans les bus scolaires : les grands se réservent les places arrière, parfois en intimidant les petits qui oseraient s'en plaindre. Il est relevé que cette « tradition » est ancienne, que normalement elle se fait sans autre problème. Une patrouilleuse prend parfois le bus pour essayer de gérer les conflits et un ASP va passer dans les classes pour la sensibilisation à un bon comportement dans les transports publics. L'entente scolaire intervient par courrier auprès des parents d'élèves qui se comportent de manière inadéquate voire violente.

Sorties scolaires en journée : L'école essaie de continuer à encourager le sport mais le problème se pose concernant l'équipement, par rapport au ski par exemple ou au vélo. Les enfants ne sont plus équipés, et trouver skis ou vélos en prêt, sans parler des chaussures, gants ou autres décourage les enseignants. Quant à savoir pourquoi les familles n'ont plus ce matériel, il y a plusieurs hypothèses : manque de ressource financière, d'intérêt de la part des parents ou des enfants, effet de mode. Si les parents ne font pas de sport, les jeunes sont difficiles à motiver. Il y a aussi le problème de pouvoir trouver assez d'accompagnants pour répondre aux exigences actuelles.

Garderie/UAPE : Le réseau d'accueil UAPE et les Trolls regroupent les communes de Bullet, Mauborget et Sainte-Croix, les places étant réservées aux enfants de leurs citoyens.

Il y a une liste d'attente, essentiellement pour les petits, où il y a 32 places de disponibles. De 2020 à 2025, on estime une augmentation d'enfants de 2%, mais ce chiffre fluctue. A l'UAPE les places sont attribuées en fonction de la disponibilité réelle des parents. A noter qu'il y a 9 mamans de jour sur le territoire de Sainte-Croix, mais les parents plébiscitent plus la vie de groupe. Le Canton souhaite que la Commune gère également les mamans de jour mais il faudrait quelqu'un à 50% pour s'en occuper.

Le budget de fonctionnement est couvert à 34.48% par les communes, 37.44% par les parents, 28.08% par le Canton. Coût effectif par enfant et par jour : CHF. 130.-.

La contribution des parents est calculée selon le revenu. Le niveau supérieur du barème est de CHF.150'000.-, le niveau inférieur de CHF. 39'000.- et dans ce cas, ce ne sont pas les parents qui paient mais le Canton.

Les subventions du Canton sont accordées uniquement pour du personnel formé pour l'encadrement des enfants.

6. Travail social de proximité - S. Fasola/R. Gueissaz/J.-M. Brandt

La travailleuse sociale de proximité (TSP) rapporte directement au boursier pour les aspects financiers, également à la Municipalité pour sa fonction.

Son cahier des charges :

Appuyer les personnes en difficulté principalement une population marginale en décrochage social, en les dirigeant vers les endroits appropriés pour trouver de l'aide. Certaines ont cessé de se rendre aux rendez-vous prévus avec différents services et se sont retrouvés dans des situations inextricables à leurs yeux. Les commerçants s'étaient plaint de comportements inadéquats et relèvent aujourd'hui de meilleures relations avec ces personnes. L'exemple est donné du fait que le lien de la TSP avec la famille d'un jeune ayant commis des déprédations importantes au village permette le paiement des réparations par ladite famille.

Elle travaille aussi avec les écoles et le CPNV pour venir en aide aux jeunes de 12 à 25 ans qui sont à la limite du décrochage ; elle soutient ceux qui sont dans de grandes difficultés, sociales ou financières, afin d'éviter qu'ils ne tombent dans la marginalité. Il est relevé que la population montre moins de tolérance, par exemple au bruit.

La TSP essaie de créer le lien entre les personnes marginales et le reste de la population, et intervient souvent aussi au parc de la gare. Ses horaires se font en fonction de la population à rencontrer. Elle se rend également à domicile, pour ne pas stigmatiser ces gens en les rencontrant au vu de tous.

Le Canton avait pris en charge le salaire de la TSP pendant les deux premières années, maintenant c'est la Commune qui assume son salaire ; . Elle travaille à 70%.

7. Energie et durabilité - R. Gueissaz/J.-F. Gander

L'autoconsommation de l'énergie solaire est favorisée. Une priorité est mise sur la pose des panneaux solaires sur les bâtiments communaux partout où c'est possible.

Un réaudit du label Cité de l'Energie est prévu, et à cette occasion il faudra fixer les objectifs communaux pour les 5 ans à venir. Six thèmes principaux seront traités avec le conseiller désigné, M. Rossel. En obtenant le 50% des points, le label Cité de l'Energie est assuré. On pourrait probablement obtenir prochainement une étoile supplémentaire. Tout ce qui est fait concernant le développement durable avec les entreprises locales permet d'obtenir des points concernant le label Cité de l'Energie.

Est-ce qu'une évaluation a été faite de tous les toits des bâtiments de la Commune ? Oui, cela figure dans le plan d'action du label Cité de l'Energie. Personne ne s'est manifesté afin de

pouvoir créer une société d'auto-consommateur. Une société pourrait accompagner la Commune de Sainte-Croix pour pouvoir atteindre l'objectif climatique 2050.

Il y a des panneaux solaires sur le toit de Métier 3 (autoconsommation à 90%), du collège de la gare et du centre sportif. Ils sont également prévus sur le toit de la nouvelle salle de gym, de la caserne des pompiers et dans le projet de la future piscine.

Les pompes à chaleur sont normalement interdites à 1'000 mètres d'altitude, cependant le Canton a accordé des dérogations.

Dans le cadre du réaudit prévu par le Canton, la Commune devrait demander qu'on puisse se diriger vers un plan climat communal par analogie au Plan Climat Vaudois.

Les abonnements demi-tarif étaient pris en compte pour des subventions dans le cadre de la durabilité. Il y a 50 abonnements demi-tarif avec un subside de 60.- et 20 abonnements généraux avec un subside de CHF.500.-. La taxe perçue par kWh était de 0,4 centimes et a été augmentée à 0,7 centimes pour tout le monde sur la facture d'électricité de tous les consommateurs.

Le budget de subventions pour les panneaux solaires est de CHF. 170'000.- et 30 demandes ont été accordées. Apparemment de nombreux propriétaires installent des panneaux solaires sans demander de subventions communales, car la rentabilité des panneaux reste intéressante au bout de 8 à 10 ans. La pose de panneaux solaires sur les toits ne requière plus de mise à l'enquête.

De manière à inciter encore davantage de propriétaire à investir dans les énergies renouvelables, il est souhaité qu'un crédit d'investissement sans intérêt soit accordé à la Commune.

En demandant l'établissement d'un certificat énergétique CECB +, un propriétaire peut obtenir une subvention du Canton. Les panneaux solaires peuvent être posés même sur les bâtiments classés au Patrimoine.

La Commune ne possède pas de voitures électriques, mais 3 vélos électriques et 2 véhicules à gaz. Pour l'instant il n'est pas prévu de bornes de recharge.

8. Bâtiments - S. Fasola/J.-F. Gander/J. Lambert

Travaux et entreprises locales

La Commune met tout en œuvre pour privilégier les entreprises locales lorsqu'elle doit attribuer des travaux relevant la concernant. Toutefois, pour certains travaux, une entreprise locale est obligée de sous-traiter certains postes pour lesquels ils n'ont pas la compétence. Pour les gros travaux, la Commune demande si tout est effectué directement par l'entreprise locale, sinon une vérification est faite pour savoir si la sous-traitance est autorisée et de qui il s'agit.

Pour le montage et la pose des panneaux solaires exécutés par les entreprises locales, une sous-traitance est effectuée uniquement pour certaines opérations techniques.

La Commune est obligée d'inviter au moins une entreprise hors de Sainte-Croix pour les appels d'offre. Les critères d'adjudication sont fixés par la Commune et des notes sont mises ensuite

sur les différentes offres des entreprises postulantes. La Commune privilégie les entreprises locales également par précaution, car en cas de problèmes un suivi est mieux assuré.

Pour l'entretien courant des bâtiments, les mêmes entreprises locales sont généralement mandatées, car ils les connaissent.

Graffitis

Le constat des graffitis est effectué par les concierges, et une plainte est systématiquement déposée à la gendarmerie. Les graffitis sont effacés dès que possible pour éviter d'« appeler » d'autres graffitis.

Au Centre sportif des personnes se sont introduites avant le Carnaval est ont endommagé des armoires pour chercher de l'argent. Ils ont volé la caisse d'un club.

Campus scolaire

Pour la prochaine rentrée scolaire, la salle de gym du collège de la Poste devra encore être utilisée, car le centre sportif ne peut pas absorber toutes les heures de sport. Le CPNV occupe également le Centre sportif. Les clubs sportifs et le CPNV ont payé une des salles du centre sportif, donc on est obligé de respecter les périodes réservées.

Une réflexion va être conduite au sein de la Municipalité sur les possibilités d'utilisation future de la salle de gym de la Poste, sans oublier la réflexion déjà évoquées de créer une salle polyvalente, voire des salles de classe supplémentaires.

La circulation des voitures dans le secteur de Métiers 3 est mieux gérée grâce à des aménagements efficaces et une limitation de la vitesse (zone 20 km/h). Les ASP ont également fait du travail de sensibilisation concernant la zone autour de l'UAPE.

Chauffage des bâtiments communaux

- Salle de gym de l'Auberson : mazout
- Eglise catholique et temple de Sainte-Croix : électrique
- Nouvelle salle de gym et 10 bâtiments : CAD (chauffage à distance bois)
- Autres bâtiments communaux : gaz.

Pour la dernière catégorie il s'agit souvent de gros bâtiments pour lesquels il serait très difficile et très coûteux d'installer un chauffage utilisant une énergie renouvelable. Une alternative au gaz est le chauffage au bois, mais pour cela le bois doit être déchiqueté.

Le collège de la Gare et la Conversion seraient des bâtiments prioritaires pour effectuer des travaux d'isolation importants mais c'est très coûteux. Le classement architectural de ces bâtiments (inventaire ISOS) limite les mesures d'isolation périphérique. Le plan de rénovation des bâtiments communaux est prévu pour 10 à 15 ans.

9. Urbanisme/police des constructions - L.-N. Pesenti/J.-F Gander

Domohabitaré

Il y a eu 4 demandes de mise à l'enquête en tout. Une nouvelle mise à l'enquête est en cours en raison d'un mur de soutènement qui n'était pas réglementaire. Concernant la toiture, il a été décidé de conserver deux arches et de poser des panneaux solaires sur la surface restante

du toit. Les derniers travaux demandés devraient être effectués d'ici fin 2023. Ce chantier dure depuis près de 10 ans, des relances sont faites régulièrement par la Commune sur les travaux demandés.

La seule marge de manœuvre est de mettre des amendes avec deux possibilités de dénonciation : le préfet et le ministère public.

Il est rappelé que les bâtiments appartenant à la Fondation des Gittaz sont gérés par celle-ci et non pas par la commune qui était à l'époque garante d'un crédit.

Où en est-on avec le Plan d'affectation de la Gare ? Ce plan s'inscrit dans le cadre du Plan d'affectation de l'entier du territoire communal. Sur la parcelle appelée « parcelle Joseph », il y a bien eu un concours d'architectes en 2015, et un projet prévoyait des logements pour 250 habitants et des petites surfaces commerciales. Mais selon le nouveau Plan Directeur Cantonal, l'augmentation du nombre d'habitants dans la zone centre n'est plus illimitée, ce qui remet en cause tout le projet. Il faut attendre que le Plan d'affectation communal soit validé par le Canton et qu'il entre en vigueur pour pouvoir élaborer un nouveau projet dans ce secteur. La Municipalité espère que ce sera le cas en 2025.

Côté gare, le Canton a autorisé le réaménagement de l'interface de la gare pour les usagers du train et leur sécurité. Les travaux seront subventionnés par le Canton à hauteur de 45 à 50%. La création d'un parking relais P+R de l'autre côté des voies et géré par la Commune est prévue.

La Commune peut intervenir auprès des propriétaires de bâtiments vétustes pour des questions de sécurité uniquement mais ne peut rien faire concernant des questions esthétiques des bâtiments.

Le projet de percement d'un tunnel sous le Château de Sainte-Croix est toujours d'actualité. A la suite de diverses oppositions lors de la mise à l'enquête, des séances de conciliation ont eu lieu en février 2023, mais depuis la Commune n'a plus eu de nouvelles.

Sur le chantier des éoliennes les travaux avancent sans évènements particuliers.

A la question de savoir quel est l'avenir du bâtiment sur le terrain de football de la Gittaz, il est rappelé que celui-ci se trouve en zone S2 de protection des eaux (zone d'alimentation du captage de la Sagne). Il n'est donc pas possible de créer des parkings ni des toilettes en cas de rénovation, à moins de relier celles-ci aux eaux usées de la Gittaz. Dans ce cas le parking de véhicules motorisés resterait interdit. Raser ce bâtiment et rendre ce secteur à la nature et à l'agriculture serait la solution la moins coûteuse, quitte à construire un nouveau refuge forestier hors zone S2 à l'image de celui de la Combette verte.

10. Forêts/Domaines - L.-N. Pesenti/G. Wyss/B. Margot

Possibilité de coupe de bois pour alimenter les besoins en plaquettes de la CAD

Nos forêts ont permis la production de 3'850 m³ de plaquettes à Sainte-Croix (y compris pour l'hôpital) mais cette production annuelle pourrait être augmentée à 6'000 m³. Un volume supplémentaire devrait être acheté à des privés.

L'inventaire forestier a été mis à jour récemment et il a notamment recensé 1'600 hectares de surfaces forestières. A l'avenir la production de bois risque de diminuer à cause de la diminution de la pluviométrie et de l'augmentation des températures. On peut produire en ce moment du

bois pour les scieries, mais si les arbres deviennent plus petits, le volume des bois de feu augmentera (la France manque de bois et ne pourra pas nous en vendre).

Le bois coupé est normalement ramassé, mais on peut le laisser par terre pour favoriser le rajeunissement de la forêt. Les petits arbres s'implantent dans le bois qui est en train de pourrir. La proportion d'épicéa diminue passablement en ce moment à cause des changements climatiques. Il s'agit de mélanger les épicéas avec d'autres feuillus comme l'Erable et le Tilleul qui sont des essences plus adaptées aux conditions de sécheresse. On fait peu ou pas de plantation en forêt mais on favorise la régénération naturelle qui produit de meilleurs résultats.

Soins culturaux à la jeune forêt

Les essences d'avenir sont favorisées. Il s'agit d'enlever certains arbres pour favoriser la pousse d'autres arbres. En cas de sécheresse, certaines forêts peuvent être ouvertes à la pâture du bétail (éviter les endroits avec des jeunes arbres pour éviter des dégâts).

Concernant le chalet de la Prise Bornand, qui est en mauvaise état, la Municipalité est en pleine réflexion sur son affectation, car il y a un problème important d'alimentation d'eau pour le bétail.

Il s'agit de réfléchir aux problèmes de manque d'eau sur les alpages et pâturages communaux étant donné la récurrence des étés secs. Cela demandera des investissements importants d'ici à 2030.

Le cerf est en forte augmentation dans les forêts (il peut y avoir 50% d'augmentation par année), ce qui ne manquera pas d'impacter les jeunes arbres. Parmi les autres hôtes de nos boisés, signalons une augmentation de la présence des oiseaux. Les populations des autres espèces sont stables.

Il est nécessaire d'avoir 2 bûcherons forestiers pour encadrer un apprenti, ce qui limite leur nombre.

11. Services Industriels - L.-N. Pesenti/G. Wyss

Prix du gaz

Nous avons atteint le pic de l'augmentation à CHF. 13,8 centimes dès le 1^{er} avril. Le gaz ayant déjà été acheté par la Commune, le prix du gaz actuel sera appliqué pour environ une année et demie, mais la tendance du prix est à la baisse.

Prix de l'électricité

Le prix de l'électricité a augmenté par pur effet de spéculation et non en regard de la guerre en Ukraine ou du COVID

Eau

Aux Champs de la Joux un puits a été creusé et a pompé en continu pendant un mois, il a produit 500 litres/minute de pompage en septembre 2022, ce qui est encourageant. Un nettoyage (calcaire, marne...) va être effectué qui permettra une production améliorée de 20%. Un autre forage à 130m avait produit de l'eau à 23° : pour celui-ci, la Commune recherche des

promoteurs qui exploiteraient ce potentiel thermique pour un réseau de chauffage par exemple.

La Commune possède 15 captages d'eau qui nécessiteraient un investissement : certains seront abandonnés et d'autres rénovés.

La Commune fournit de l'eau à l'ACRG et fait également monter de l'eau de l'ACRG à Ste-Croix (en passant par 3 stations de pompage), le prix de l'eau s'équilibre ainsi. Le fond de réserve pour l'eau de l'ACRG est à CHF. 150'000.-.

Pour rappel ce n'est pas l'eau elle-même qui coûte au litre, mais les infrastructures nécessaires à son transport. Ce prix est passé de 1,20 à 1,80 le m³.

STEP

Le coût du projet de rénovation de la STEP de la Vilette est estimé actuellement à CHF. 18 millions. Au bilan du 31.12.2022 il y a une réserve de Chf 3'712'142.-prévue pour, cette somme est alimentée par environ Chf. 700'000.- supplémentaire par année. Le canton n'octroie pas de subventions.

La STEP de l'Auberson se porte assez bien pour le moment mais est vieillissante et les bassins auraient besoin de réfection.

12. SDIS - L.-N. Pesenti/A. Müller

Allan Müller a pris la place du Major Eisler en 2022 à la tête du SDIS de Ste-Croix, qui se compose de 70 pompiers. Le SDIS couvre le territoire du Balcon de Jura, soit 6800 habitants. A ce jour l'effectif est suffisant mais il faut assurer la relève. La promotion du SDIS est faite régulièrement lors de manifestations comme le Comptoir et le Marché d'été, ainsi que dans les écoles. La fédération vaudoise fait également beaucoup de promotion.

Le recrutement est passablement difficile car il s'agit de trouver des personnes adaptées à la fonction, et avec un esprit d'équipe. En effet les sapeurs restent dans le corps des pompiers en partie au vu de la bonne ambiance qui y règne. Les employeurs de la place acceptent pour beaucoup de libérer leurs employés sapeurs en cas d'urgence, et le SDIS peut compter environ 15 sapeurs à disposition la journée. Ce service de secours à la population nécessite un effectif minimum en cas d'intervention qui est de 9 personnes. En effet un véhicule ne peut sortir de la caserne que s'il y a l'effectif complet avec les compétences requises pour le type d'intervention prévue.

Le délai d'intervention avec un premier véhicule est de 20 à 23 minutes dans un milieu extra-urbain. Au vu de son éloignement Sainte-Croix possède également un service de désincarcération ; il n'a pas de compétence en cas de fuite chimique et c'est Yverdon qui intervient alors.

La formation continue du personnel SDIS est importante pour pouvoir amener les bonnes compétences dans le service, ce qui permet de faire intervenir moins de personnes. Les cadres terminent leur activité professionnelle à l'âge de 50 ans.

Les interventions sont payées par l'ECA ou les assurances ménages et une somme d'environ CHF. 200'000 est octroyée par la Commune pour le SDIS. La Commune doit couvrir les frais en cas de feu de forêt, l'ECA n'intervenant pas.

La commission s'est intéressée à l'indemnité reçue par intervention, peu élevée (pour le suivi d'un cours d'une journée pour un sapeur-pompier elle est de CHF. 225.- soit CHF. 125.- par l'ECA et CHF. 100.- par la Commune). Le fait que leur solde soit imposé (dès CHF 5'000) questionne, car c'est un service à la population offert par des volontaires, qui doivent consacrer beaucoup de leur temps pour assurer les permanences, suivre les cours etc. Les cadres assurent en plus également beaucoup d'administration. Cependant cette décision de défiscaliser ce montant ne peut être que cantonale.

13. Travaux - Y. Pahud/G. Wyss

Ornements floraux

Grâce à l'engagement d'un nouveau jardinier proposant des actions innovantes, des arbres à fleurs ont été plantés (également à l'Auberson) et des bacs à fleurs installés sur des lampadaires afin d'améliorer leur visibilité et pour éviter d'encombrer certains lieux publics. Cela protège également du vandalisme. Chaque année ce sont 6'000 fleurs sont plantées dans la Commune.

Ces ornements floraux nécessitent beaucoup de personnel pour leur entretien, mais la volonté de continuer à fleurir Sainte-Croix est bien réelle. Il n'y a pas de culture sous serre, tous les plantons sont achetés.

La Commune travaille également avec une entreprise pour l'entretien des arbres. Les arbres ne peuvent pas être plantés au milieu du village car les racines ne trouvent pas la place pour se développer à cause des canalisations et des câbles souterrains présents en grande quantité. De plus, les arbres peuvent compliquer le déneigement dans certains cas. Mettre du gazon ? Le problème avec du gazon c'est qu'il devient rapidement terreux avec le passage répété des gens.

Entretien des routes

Les pavés de l'Auberson sont remplacés par des cunettes en granit au rythme de 300 mètres par année. Ces travaux sont financés par le budget de réfection des routes (avec des subsides de la péréquation).

Les équipes communales s'occupent uniquement de l'entretien des routes et non pas de la pose de l'enrobé depuis plusieurs années. Le service des travaux de la Commune a posé les conduites et câbles sous la route à la Gittaz, et Romande Energie remettra la route en état si celle-ci a été déformée par le passage des camions liés à la construction des éoliennes. Les matériaux de construction du coffre des conduites techniques ont été pris de la carrière du Col des Etroits (circuit court).

Décharge

La décharge terreuse de la Commune de Sainte-Croix est arrivée en fin de concession attribuée par le Canton. L'autorisation a été prolongée à plusieurs reprises vu la situation périphérique de Sainte-Croix. A l'avenir, le concassage des matériaux à recycler doit se faire en zone industrielle, ce qui signifie que la Combe de Ville n'est pas appropriée.

Déchets verts

Encore dernièrement les déchets verts étaient compostés sur place, mais cette pratique n'est plus autorisée par le Canton à cause des écoulements produits. Ils sont maintenant méthanisés pour produire du Bio Gaz à Axpo à Chavornay, tous comme les déchets ménagers. Les déchets sont déchetés sur place pour faciliter le transport. Une fois que le Biogaz est extrait, le compost est vendu à des agriculteurs comme engrais.

Taux de couverture des déchets : voir chapitre 2 Finances

La Commune est représentée au sein de STRID SA. Le taux de couverture de la Commune de Sainte-Croix est le plus bas du Canton. Ici les gens mettent une partie de leurs déchets dans leur sac poubelle et trient le reste pour l'amener à la déchetterie. Les communes ayant des taux de couvertures plus hauts ont tendance à mettre TOUS les déchets dans les sacs poubelle sans trier.

Il serait souhaitable de favoriser le recyclage et la réutilisation en seconde main en prévoyant une « ressourcerie » dans la Commune. Cela éviterait que certains meubles finissent à la décharge et coûtent à recycler.

Véhicules communaux

Il y a un mécanicien pour les véhicules de la Commune. Les petits véhicules sont réparés dans les garages locaux qui les ont fournis. Il y a actuellement trop de travail pour le mécanicien de la Commune et, selon les besoins, un collègue l'aide dans sa tâche.

Réduction de la nuisance sonore des routes

Une solution pour réduire la nuisance sonore des routes est de poser un revêtement phono-absorbant. Le canton demande de mettre ces revêtements sur les routes comme mesure anti-bruit. Ces revêtements étant sensibles au gel, leur utilisation à Ste-Croix n'est pas possible. Une limitation de vitesse à 60 à l'heure à certains endroits a permis de limiter les nuisances sonores.

14. Police/OP/Gendarmerie - Y. Pahud/ T. Perbet

M. Stéphane Champod est excusé. Les deux ASP sont présents.

La collaboration entre la gendarmerie et les ASP est excellente.

Le radar pédagogique à l'Auberson est toujours au même endroit, soit près de l'école afin de sensibiliser les conducteurs dans ce secteur sensible certes, mais beaucoup d'excès de vitesse ont également été constatés par plusieurs commissionnaires au début et à la fin du village de l'Auberson : le radar pédagogique devrait être déplacé en cours d'année. Une patrouille scolaire est maintenant sur place à l'Auberson tous les après-midis. Il est relevé qu'il y a même parfois des courses de voiture dans la Grand'Rue. Le Canton n'autorise pas les feux qui passent au rouge dès qu'il y a un excès de vitesse et n'est pas favorable en général à des ralentisseurs

de vitesse. Une solution serait de mettre un radar fixe à l'Auberson. Il faut envisager toutes les possibilités de ralentir la vitesse dans ce village qui subit un trafic intense en début et fin de journée.

Lieu dédiés à l'usage du crack et d'autres drogues (Crack-house)

La police des stupéfiants est discrètement active mais de manière efficace et régulière autour et dans ces lieux. Les journaux ont tendance à amplifier les problèmes liés à la drogue sur la commune de Sainte-Croix. Le nombre d'infractions sur le territoire de Sainte-Croix est en diminution en particulier grâce à la présence d'ASP.

Taxes de séjour

Les hôteliers et « loueurs » privés (Airbnb) et Camping-cars doivent faire un décompte de nuitées pour l'Office de la Population, et des contrôles doivent être effectués parfois, car la taxe de séjour doit légalement être reversée à la Commune. Un panneau signalant la taxe de séjour due par les Camping-cars devrait figurer sur les places réservées pour ceux-ci ou une borne pour le paiement devrait y être placée.

Les incivilités (graffitis) ont diminué sur le territoire de la Commune grâce à la présence des deux ASP. Les déprédations entraînent une plainte déposée à la gendarmerie et des sanctions sont appliquées. Les ASP ont également des horaires du soir et du week-end et se déplacent également chaque jour dans les hameaux. Elles surveillent également les déchets « sauvages » et les chiens non tenus en laisse. Les ASP s'occupent également des transports scolaires avec une patrouilleuse que la Commune a mis à disposition. Les ASP ont maintenant un bureau dans le bâtiment communal et plus dans les locaux de la gendarmerie. Les gendarmes ne peuvent pas souvent sortir dans les rues en raison d'un excès de travail administratif, d'où l'importance des deux ASP qui peuvent collaborer avec eux pour certaines interventions. Il est relevé que les ASP sont souvent présentes en premier sur place lors d'incidents ou d'accidents pour s'occuper de la circulation.

Les gendarmes (effectif de 5 au total) ont reçu 192 requêtes judiciaires l'année dernière pour le poste de Sainte-Croix, une enquête pouvant prendre 3 mois, les gendarmes se retrouvent souvent à deux personnes présentes seulement.

La gendarmerie attend la décision de la justice de paix pour pouvoir évacuer l'ancienne usine Reuge. Ce bâtiment va être mis aux enchères en juillet et il est géré actuellement par l'Office des Poursuites. Pour acquérir cet immeuble, il faudra au préalable déposer CHF. 400'000 pour l'assainissement du terrain pollué.

15. Tourisme - Y. Pahud/V. Demieville/L. Hall

L'Union des Communes Vaudoises va dorénavant prélever les taxes de séjour liées aux activités des Airbnb (Air bed and breakfast), soit Chf.3.- par nuitée, et les reversera à la Commune. Il faudra que l'OT dispose également de la provenance des touristes pour ce type d'hébergement.

Dans les rapports de gestion antérieurs, la statistique de provenance des touristes tenait compte uniquement des nuitées des hôtels, sans les nuitées de la Grande Borne. En corrigeant les chiffres de l'OT, nous arrivons à un total de nuitées de 33'702 nuitées, soit + 8.6% par rapport à 2019, année de référence pré-covid. Les Bed & Breakfast ont enregistré 3'393 nuitées, alors que les hébergements de groupes ont fourni 8'264 nuitées.

L'Hôtel du Centre loue les chambres à l'année, est-ce que la taxe de séjour est acquittée ?

Idéalement l'Office du Tourisme devrait se trouver aux alentours de la Gare : un changement de lieu est agendé. Les touristes vont prioritairement sur internet et planifient leur séjour sans forcément passer par l'Office du Tourisme.

Projets

Un total de CHF 18'000 a été distribué à 13 porteurs de projets. Trois comités locaux formés de 7 à 11 membres et représentant le monde économique, les communes et les membres de l'ADNV statuent sur la validité des projets. Une enveloppe annuelle de CHF 33'000.- est mise à disposition par l'ADNV pour des projets. Les comités se réunissent lors de 4 séances par année.

Spartan

Cette manifestation a généré environ 500 nuitées (parfois également en dehors du Balcon du Jura), ce qui a également une visibilité pour Sainte-Croix.

Masterplan

Le Masterplan mobilise 5 groupes de travail comprenant des membres de différents secteurs économiques et politiques de la région. Une présentation publique aura lieu en fin d'année afin de communiquer l'état des travaux à la population. Différentes problématiques ont été passées en revue par les groupes de travail à l'aide de fiches de projets. Les projets vont entraîner des préavis qui seront soumis au Conseil communal prochainement.

Il est rappelé que l'Office du tourisme est ouvert à tous et attend volontiers la visite des citoyens de Sainte-Croix. Les commissaires suggèrent de distribuer également les flyers des nouvelles offres touristiques dans les commerces locaux.

Il faudrait pouvoir trouver des porteurs de projet pour l'ouverture d'une Auberge de jeunesse ou autre hébergement économique à l'intention des familles. Avant cela, la recherche d'investisseurs intéressés à acheter et rénover d'anciens hôtels ou autres bâtiments adéquats reste une étape incontournable. Notons que les touristes viennent plutôt à Sainte-Croix pour la journée, car il n'y a pas assez d'offre d'hébergement à prix modéré.

La mise en œuvre du projet de la piscine des Replans est urgent si l'on veut éviter que le Canton ne la ferme étant donné son état de vétusté actuel.

Il est rappelé que le tourisme vert prévaut sur le Balcon du Jura et qu'il englobe des activités à bas prix et à la portée des budgets famille.

L'équipe du Masterplan travaille également avec le Val-de-Travers et la France voisine pour pouvoir avoir un plus gros impact sur la valorisation de la région.

Quelle est la place de la durabilité à l'intérieur du Masterplan demande un commissionnaire ? La durabilité est essentielle, et le Canton fixe des critères pour tous les projets.

Le tourisme ne doit éluder la présence du loup sur le territoire du Balcon du Jura. A ce jour la sécurité des promeneurs est plus menacée par des vaches allaitantes devenues agressives à la suite d'une attaque que par le loup lui-même. Cette situation devra être prise en compte pour la protection de certains chemins pédestres.

16. Entretien final - Municipalité + Chefs service

La Fondation des Gittaz met à disposition des appartements à loyers modérés. Aucun bénéfice ne peut être fait par cette fondation. Le boursier communal s'occupe de l'administration et du secrétariat. La gérance est assurée par la fiduciaire Calame.

En tout il y a 48 appartements et 15 garages, actuellement 9 appartements sont vacants. La Commune pourrait se porter garante pour la Fondation des Gittaz dans le cadre d'un achat, mais ceci passerait par un préavis au Conseil communal.

Les 2 ASP semblent faire tout à deux ? En fait, ils font uniquement des patrouilles à deux lorsque leur sécurité doit être assurée.

Garderie

Actuellement 8 petits enfants sont sur une liste d'attente (sur 32 places à disposition). Plusieurs parents ont anticipé leur réservation pour 2024. Certains parents sont ouverts à la garde par une maman de jour. Les familles monoparentales ou lorsque les deux parents travaillent ont la priorité.

La Commune de Sainte-Croix couvre les frais l'UAPE à hauteur de 35%. Par comparaison et pour une situation similaire, la Commune de Baulmes intervient à hauteur de 37% des frais. Le Canton subventionne 29 réseaux d'UAPE. Il a été voté par le Conseil communal que la collectivité publique ne dépasse pas les 50% de couverture des frais de l'UAPE. La Commune reçoit les chiffres du nombre d'accueil du réseau de Maman de jour à Sainte-Croix de la part de la FAJE.

La salle du Mont des Cerfs est mise à la disposition des écoliers (15 ou 20 en moyenne) pour pouvoir venir y manger à midi (il y a des micro-ondes à disposition) avec une surveillance assurée par une apprentie de la Commune. Il est possible également d'aller manger au restaurant de l'EMS (en moyenne 2 écoliers par jour).

Piscine

Des craintes ont été exprimées au sujet de l'investissement important que la Commune de Sainte-Croix va devoir consentir pour la réalisation de nouvelles infrastructures liées à la piscine. La participation financière des autres communes du Balcon du Jura et la contribution du Canton ne sont pas encore connues. Il est relevé que le Conseil communal devra voter un préavis qui pourrait pénaliser d'autres projets.

17. Remerciements

La COGES tient à remercier la Municipalité et les chefs de service pour leur grande disponibilité durant cette semaine ainsi que pour la bonne qualité du Rapport de Gestion établi par les autorités.

La COGES souligne son appréciation de la bonne collaboration au sein de la Commune entre les chefs de service, les Municipaux(-ale) et le Syndic.

Pour toutes les questions nous avons reçu des réponses claires et explicites.

Il est à relever que la collaboration entre le Conseil communal et la Municipalité se déroule dans un esprit de respect mutuel et ceci dans le but d'œuvrer pour le bien commun.

La Commission de Gestion, tout particulièrement la présidente, tiennent à remercier la secrétaire du bureau du conseil, Mme Mary-Claire André-Mollet pour la prise du PV.

18. Observations et Vœux

A l'issue de la semaine de gestion, les membres de la COGES ont transmis deux observations et sept vœux à la Municipalité :

Observations

- La COGES souhaite que la Commune trouve des solutions pour garantir la limitation de vitesse dans la Grand'Rue de l'Auberson.
- La COGES souhaite soutenir la Municipalité dans sa demande au Canton de limiter le nombre de migrants avec enfants afin de soulager les infrastructures et le personnel scolaire.

Vœux

- Le bâtiment vers le terrain de foot de la Gittaz devrait être rasé. Rendre cette zone (y compris le parking) à la nature.
- Mettre à disposition un nouveau lieu convivial pour la population sous forme d'un refuge du style de la Combette Verte.
- Réfléchir à une solution pour revaloriser la solde des sapeurs-pompiers.
- Etudier dès à présent une possibilité pour un projet de salle polyvalente.
- Traduire les points du Label Cité de l'Energie en objectif à faire figurer dans un Plan Climat communal.
- Veiller à ce que le fond de réserve pour « l'eau » soit suffisamment alimenté au vu des investissements futurs.
- Faire figurer dans le Masterplan la durabilité comme un critère important.

19. Conclusion

In fine, c'est à l'unanimité que la Commission de gestion 2022 vous recommande,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter

les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

- vu les comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité,
- entendu le rapport de la Commission de gestion,

Approuve les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2022 et donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022.

La rapportrice de la Commission : Luzia Bernshaus

Sainte-Croix, le 24 mai 2023